AUTOCALL
HEBDOMADAIRE MAI 2017

- Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie[1] et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé, voir page 4)
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- Éligibilité : Compte titres (dans le cadre d'un placement privé uniquement)
- Produit émis par SG Issuer[2], véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, offrant une garantie donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
(2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 18/05/2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euro Stoxx 50®. Le remboursement du produit « Autocall Hebdomadaire Mai 2017 » est conditionné à l'évolution de cet indice ***dividendes non réinvestis*** *(l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice). En cas de baisse de l'indice de plus de 30% à la date de constatation finale[1], l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 30% (inclus) de l'indice à la date de constatation finale[1], l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 3,30%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 2,26%).*

- Un remboursement du capital à l'échéance[1] si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale[1]. **Un risque de perte en capital au-delà.**

- **Un mécanisme de remboursement anticipé hebdomadaire activable automatiquement de la semaine 27 à la semaine 521**, si, à l'une des dates de constatation hebdomadaire[1], le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale[1].

- **Un objectif de gain fixe plafonné à 0,0644% par semaine écoulée depuis l'origine (soit 3,35% par an)** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé hebdomadaire ou si, à la date de constatation finale[1], le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale[1], soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 3,30%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 2,26%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/05/2017 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de droits de garde (en prenant comme hypothèse un taux de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que des frais de souscription, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Autocall Hebdomadaire Mai 2017 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/05/2017 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. ***Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.***

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES

- À l'issue des semaines 27 à 521, si à l'une des dates de constatation hebdomadaire, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé hebdomadaire est automatiquement activé. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 0,0644% par semaine écoulée depuis l'origine (3,35% par an), soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 3,30%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 2,26%.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit[1] l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 0,0644% par semaine écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 133,63% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 2,93%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 1,90%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 30% depuis la date de constatation initiale.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 27 à 522 semaines.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 3,30%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 2,26%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice **dividendes non réinvestis** est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « Autocall Hebdomadaire Mai 2017 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30%.

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS
DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

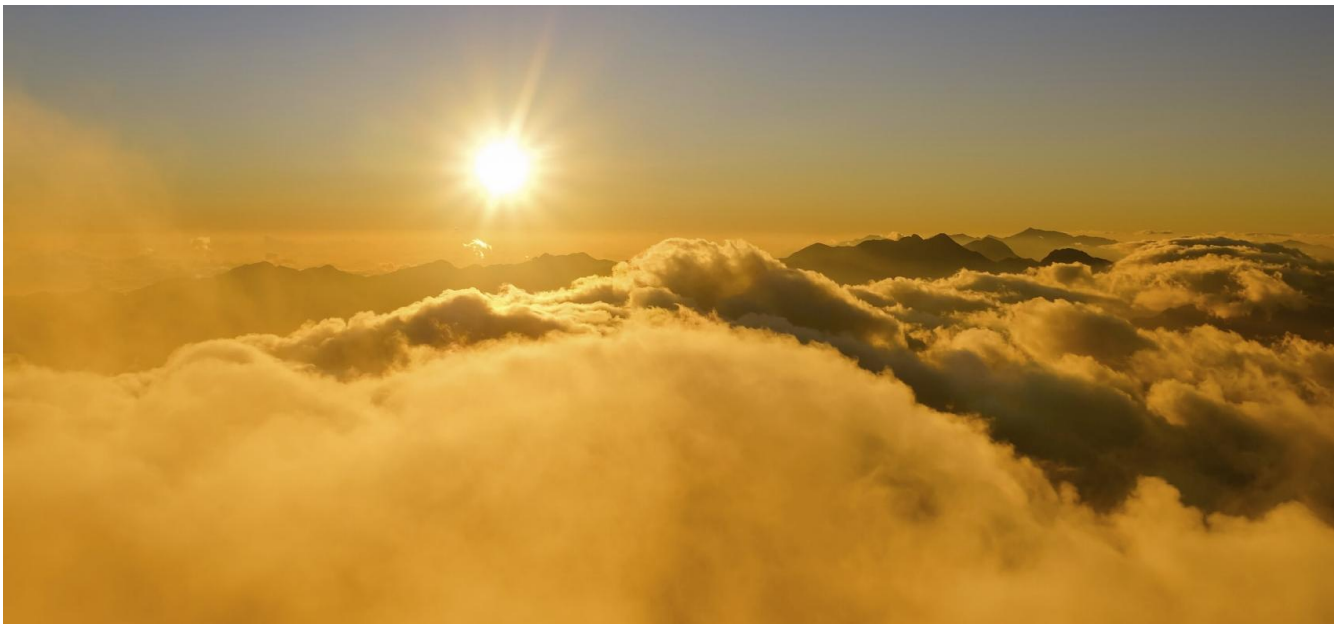

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ HEBDOMADAIRE

De la semaine 27 à la semaine 521, à chaque date de constatation hebdomadaire[1], dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale[1], un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit[2] alors à la date de remboursement anticipé[1] :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 0,0644% par semaine écoulée depuis l'origine (3,35% par an)
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 3,30%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 2,26%)

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale[1], le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
[2] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 31/05/2027), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 31/05/2017).

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit[1] le 09/06/2027 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 0,0644% par semaine écoulée depuis l'origine, soit un gain de 33,63% (Taux de Rendement Annuel Brut de 2,93%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 1,90%)

CAS MÉDIAN : Si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 70% de ce même niveau, l'investisseur reçoit[1] le 09/06/2027 :

L'intégralité du capital initial

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'indice enregistre une baisse de plus de 30% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit[1] le 09/06/2027 :

La Valeur Finale[3] de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.
[3] La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS
DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- - - - Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé hebdomadaire à partir de la semaine 27 (100%)
- - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (70%)
★ Valeur de remboursement du produit
— Évolution de l'indice
Fin de vie du produit

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

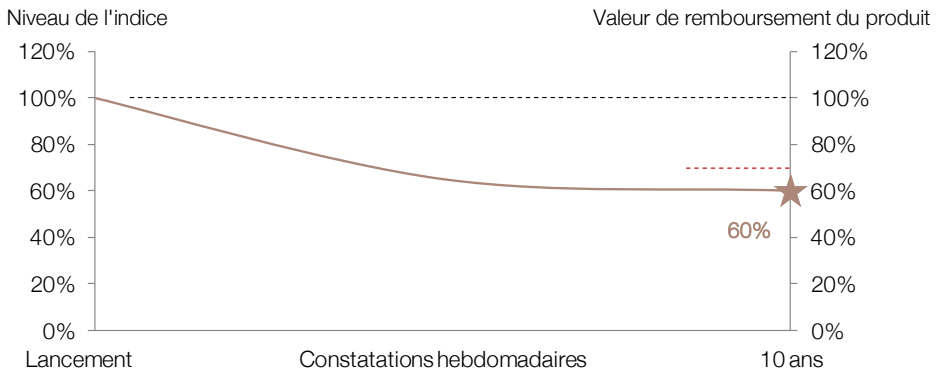

Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

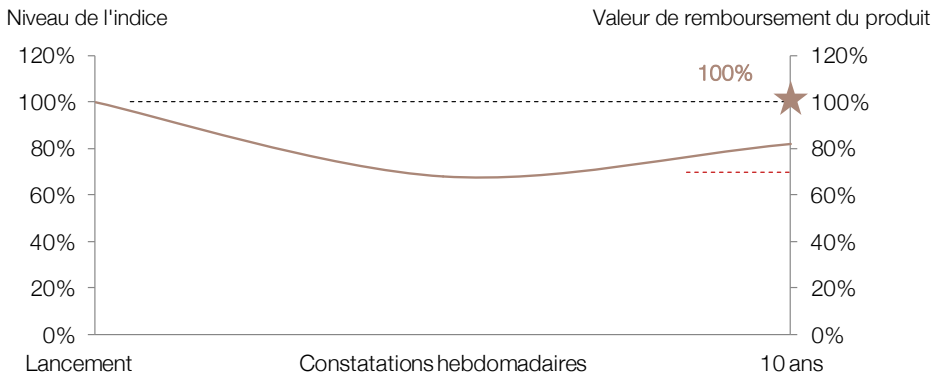

Scénario favorable : marché haussier à court terme

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation hebdomadaire, de la semaine 27 à 521, l'indice est en baisse depuis la date de constatation initiale. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'indice est en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial (soit -40% dans cet exemple). L'investisseur reçoit[1] alors la Valeur Finale[2] de l'indice, soit 60% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -4,97%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de -5,92%.
- **Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 30% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 30% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

- À chaque date de constatation hebdomadaire, de la semaine 27 à 521, l'indice est en baisse depuis la date de constatation initiale. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 18% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -1,96% pour un investissement direct dans l'indice.

Scénario favorable : marché haussier à court terme

- À la première date de constatation hebdomadaire (à l'issue de la semaine 27), l'indice est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +4% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 0,0644% par semaine écoulée depuis l'origine, soit 101,74% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 3,26%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 2,23%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 7,58% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® :

L'indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Les informations relatives à l'indice Euro Stoxx 50® sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.stoxx.com

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) :

	Performances cumulées
	Indice Euro Stoxx 50®
1 an	23,18%
3 ans	15,13%
5 ans	67,16%
10 ans	-17,99%

Source : Bloomberg, au 15/05/2017

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

RÉPARTITION SECTORIELLE

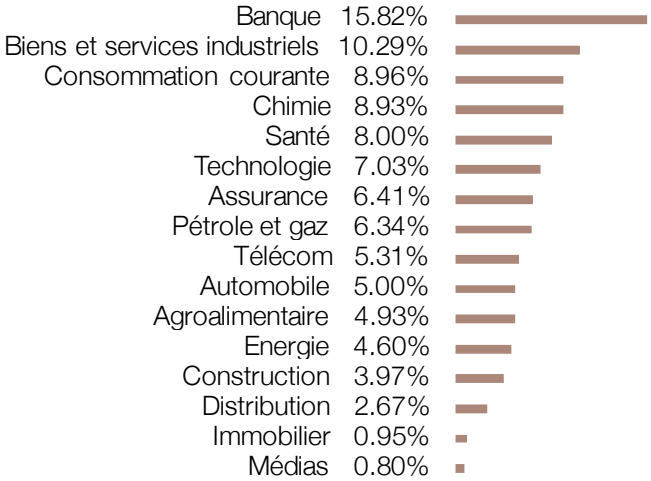

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

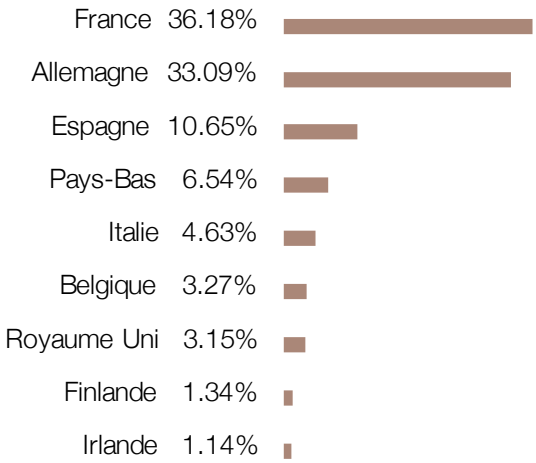

Source : Bloomberg, au 15/05/2017

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES
CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 18/05/2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	XS1597122735
Sous-jacent (dividendes non réinvestis)	Indice Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg : SX5E Index)
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'un placement privé uniquement)
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	100 000 EUR
Date d'émission	31/05/2017
Date d'échéance	09/06/2027
Date de constatation initiale	31/05/2017
Dates de constatation hebdomadaire	Le mercredi de chaque semaine du 06/12/2017 (semaine 27) au 02/06/2027 (semaine 522, constatation finale). Si ce jour n'est pas un jour ouvré tel que défini dans le prospectus de base, se référer au prospectus de base
Dates de remboursement anticipé	5 jours ouvrés après la date de constatation hebdomadaire correspondante
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 0,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

PLACEMENT PRIVÉ

Le produit ne peut faire l'objet d'une offre au public en France. Le produit ne fera pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Dans le cadre d'un compte titres : Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411- 2 II 2 du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411- 1, D. 411- 2, D. 744- 1, D. 754- 1 et D. 764- 1 du code monétaire et financier ; l'offre ou la vente, directe ou indirecte, dans le public en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411- 1, L. 411- 2, L. 412- 1 et L. 621- 8 à L. 621- 8- 3 du code monétaire et financier.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)[1] de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambigüité, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)[1](iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des Etats- Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés.

Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice Euro Stoxx 50® : L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
Société Anonyme – Capital Social : 1 009 641 917,50 euros au 31 décembre 2016
B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
N° SIREN : 552 120 222 000 13
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR